

À l'ouverture de la séance du 21 décembre 2023, 27 membres sont présents ou représentés (22 membres en exercice, 23 membres présents, 4 procurations).

1. Motion du Conseil d'administration

1.1 Motion relative à la loi « Immigration » - vote

La motion relative à la loi dite « Immigration » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour, un membre n'ayant pas pris part au vote.

2. Prospectives et moyens

2.1 Architecture budgétaire 2024 – vote

L'architecture budgétaire de l'année 2024 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.2.1 Budget initial 2024 – Établissement principal et tableau des emplois 2024 – vote

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 096 ETPT dont 1 537 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 559 ETPT hors plafond d'emplois législatif

Pour le budget principal :

- 204 879 382 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 159 471 313 € personnel
 - 27 587 351 € fonctionnement
 - 17 820 718 € investissement
- 199 850 504 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 159 471 313 € personnel
 - 27 183 036 € fonctionnement
 - 13 196 155 € investissement
- 188 550 998 € de prévisions de recettes (RE)
- - 11 299 509 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes pour le budget de l'Établissement Principal :

- - 8 607 925 € de résultat patrimonial

- - 5 919 053 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 8 983 253 € de variation de fonds de roulement
- - 11 349 724 € de variation de trésorerie

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires de l'Etablissement principal, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale de l'Etablissement principal des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour, 6 abstentions, 1 voix contre.

2.2.2 Budget initial 2024 – Budget annexe de la Fondation – vote

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

Pour le budget annexe de la Fondation :

- 199 696 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 199 696 € fonctionnement
- 199 696 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 199 696 € fonctionnement
- 161 500 € de prévisions de recettes (RE)
- Un solde budgétaire de -38 196€ (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes pour le budget annexe de la Fondation :

- Un résultat patrimonial nul
- Une capacité d'autofinancement nulle
- Une variation de fonds de roulement nulle
- Une variation de trésorerie nulle

Les autorisations budgétaires du budget annexe de la Fondation, l'équilibre financier, la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.3 PAP 2024 – vote

Le projet annuel de performance 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.4 Financements CVEC - Programmation 2024 des actions financées par le produit de la CVEC – vote

La programmation 2024 des actions financées par le produit de la CVEC est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour, un membre est parti en cours de séance.

2.5 Contrat de vente VEFA du tiers lieu dédié aux associations étudiantes – vote

Le contrat de vente VEFA, du tiers lieu dédié aux associations étudiantes, est approuvé.

Le CA autorise le Président à signer une promesse d'achat d'un bien immobilier codifié « Tiers lieu étudiant » en VEFA Vente en l'état futur d'achèvement à partir de l'évaluation des domaines, des documents d'ALH d'un montant 1 189 655, 49 € TTC.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Création de « l'ESTHUA, Institut d'Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hospitalité de l'Université d'Angers » - Suppression de l'UFR ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité – vote

La création de « l'ESTHUA, Institut d'Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hospitalité de l'Université d'Angers » et la suppression concomitante de l'UFR ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité sont approuvées.

L'UFR ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité est supprimée à compter de la création de l'ESTHUA, Institut d'Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hospitalité de l'Université d'Angers et de la publication au JORF de l'arrêté portant création de l'institut. Les statuts de l'université sont modifiés à compter de cette date.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 3 voix contre, un membre est parti en cours de séance.

3.2 ESTHUA, Institut d'Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hospitalité de l'Université d'Angers – statuts provisoires – vote

Les statuts provisoires de l'ESTHUA, Institut d'Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hospitalité de l'Université d'Angers sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 3 abstentions.

3.3 Modification de la CVEt – vote

La modification de la CVEt est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.4 Ordre de mission permanent du Président

L'ordre de mission permanent du Président est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4. Vie de l'établissement

4.1 Avis sur le volet commun 2022-2027 concernant l'Université d'Angers au contrat de site Angers-Le Mans 2022-2027 – vote

Le Conseil d'administration émet un avis favorable sur le volet commun 2022-2027 concernant l'Université d'Angers au contrat de site Angers-Le Mans 2022-2027.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4.2 Approbation du volet spécifique 2022-2027 concernant l'Université d'Angers au contrat de site Angers-Le Mans 2022-2027 – vote

Le volet spécifique 2022-2027 concernant l'Université d'Angers au contrat de site Angers-Le Mans 2022-2027 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

5. Enseignement et conventions

5.1 Parcoursup

5.1.2 Parcoursup – Attendus locaux

Les attendus locaux, dans le cadre de Parcoursup, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 1 voix contre, un membre est parti en cours de séance.

5.1.2 Parcoursup – Critères d'examen des vœux

Les critères d'examen des vœux, dans le cadre de Parcoursup, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour et 3 voix contre.

5.1.3 Parcoursup – Capacités d'accueil

Les capacités d'accueil, dans le cadre de Parcoursup, sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 1 voix contre.

5.2 Mon Master

5.2.1 Mon Master – Attendus locaux

Les attendus locaux, dans le cadre de Mon Master, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 1 voix contre.

5.2.2 Mon Master – Critères d'examen des vœux

Les critères d'examen des vœux, dans le cadre de Mon Master, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 1 voix contre.

5.2.3 Mon Master – Capacités d'accueil

Les capacités d'accueil, dans le cadre de Mon Master, sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 1 voix contre.

5.3 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé – Septembre 2025 – vote

Le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé, pour septembre 2025, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 1 abstention.

5.4 Convention de partenariat avec le CFA Formasup – vote

La convention de partenariat avec le CFA Formasup est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

6. Ressources humaines

6.1 LDG Promotion et valorisation des parcours (repyramidage PR) – vote

La progression des lignes directrices de gestion des parcours dans le cadre de la promotion et la valorisation des parcours professionnels des enseignants-chercheurs titulaires et assimilés pour 2024 et le choix des sections de promotion sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

6.2 Mise à jour du Régime Indemnitare BIATSS titulaires 2024 – vote

La mise à jour du régime indemnitaire BIATSS titulaires 2024 est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 2 voix contre.

7. Motion du Conseil d'administration

7.1 Motion relative à la subvention pour charges de service public – vote

La motion relative à la subvention pour charges de service public est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

Pour le Président et par délégation,

Le directeur général des services

Didier BOUQUET

Signé le 22 décembre 2023